

Le Belgian Pledge est depuis 2012 la réponse du secteur alimentaire à la question légitime sur la publicité responsable envers les enfants. Les entreprises alimentaires, les détaillants, les chaînes de restaurants et les services de cuisine collectives signataires prennent des engagements clairs en matière de publicité envers les enfants. De plus, ces engagements répondent à l'utilisation par les enfants de médias qui évoluent constamment et qui s'étendent aujourd'hui aux réseaux sociaux.



Engagements :

Pas de publicité pour des aliments et des boissons envers les enfants de moins de 12 ans, sauf les produits qui répondent à des critères nutritionnels concernant les calories, les sucres, le sel, les graisses saturées et les nutriments, qui permettent d'optimiser la composition (p. ex. les fibres).



Pas de communication dans les écoles fondamentales, sauf avec l'accord de la direction.



Les engagements s'appliquent à :



TÉLÉVISION



RADIO



CINÉMA



PRESSE



SITES INTERNET



MÉDIAS SOCIAUX



JEUX INTERACTIFS



SMARTPHONES

LES EMBALLAGES ET PUBLICITÉS DANS LES MAGASINS NE RELÈVENT PAS DU CHAMP D'APPLICATION DU BELGIAN PLEDGE, MAIS BIEN DU CODE DE PUBLICITÉ

Exemples de produits pour lesquels les entreprises ne font pas de publicité envers les enfants de moins de 12 ans.



Produits chocolatés



Boissons rafraîchissantes*



Confiseries



Confitures



Monitoring des engagements :

Monitoring annuel par des tiers des engagements appliqués à la télévision, en ligne et dans les écoles.

* valable pour les signataires de l'engagement UNESDA

Exemples de produits pour lesquels les entreprises peuvent faire de la publicité, si les produits satisfont à des critères nutritionnels spécifiques .



Charcuterie



Produits à base de poisson



Produits laitiers



Céréales petit-déjeuner



Glaces



Biscuits



Plats préparés

Exemples de produits pour lesquels les entreprises peuvent toujours faire de la publicité.



Fruits



Légumes



Eau



Le Belgian Pledge utilise les critères de l'EU Pledge pour encourager les signataires à reformuler des produits pour qu'ils répondent aux critères nutritionnels. Le Belgian Pledge rejoint ainsi la Convention Alimentation Équilibrée.